

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

# Plan Local d'Urbanisme

*Bellot*

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 27 avril 2012	prescrite le :
arrêtée le : 7 mai 2015	arrêtée le :
approuvée le : 8 juillet 2016	approuvée le :
modifiée le :	modifiée les :
arrêtée le :	révision simplifiée le :
approuvée le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .1.1  
ANNEXE  
SANITAIRE  
EAU POTABLE  
NOTICE

agence d'aménagement et d'urbanisme



hôtel cruquises, rue Mordavant 77250 ECUEILLES  
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

VU pour être annexé à la délibération du :  
8 juillet 2016

**COMMUNE DE BELLOT**  
**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
**ANNEXE SANITAIRE "ALIMENTATION EN EAU POTABLE"**

**I - DONNEES GENERALES**

**A - Situation administrative :**

Maître d'ouvrage : Syndicat du Nord Est  
Mode d'exploitation : en régie intercommunale.

**B - Population :**

population actuelle : 800 habitants (Populations légales 2011 - Population totale)  
population future : 900 habitants en 2030.  
Besoins en jour de pointe : 400 m<sup>3</sup>/jour.

**II - ETAT ACTUEL DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

**A - Ressources :**

La commune fait partie du Syndicat de la Vallée du Petit Morin pour son adduction en eau potable. Tout le réseau que possède ce syndicat est exploité en régie par le Syndicat du Nord Est dont le siège est à Rebais. L'alimentation de la commune se fait essentiellement par les puits existants à Hondevilliers.

Les trois captages existants sont les suivants :

- Captage de Hondevilliers 1 au Nord du Bourg: captage n°01861 X 0006, forage de 1936, profond de 5.87 m de 2235 m<sup>3</sup>/j, eau destinée à la consommation.
- Captage de Hondevilliers 2 au Nord du Bourg : captage n°01861 X 0019, forage de 1936, profond de 5.87 m, de 2335m<sup>3</sup>/j, eau destinée à la consommation.
- Captage de Sablonnières : captage n°01861 X 0020, pas encore en service.

**B - Stockage :**

Nombre de réservoirs dans la commune : 2 :

- route de La Ferté Gaucher en amont de Bellot,
- rue du château d'eau à Doucy.

**C - Réseau :**

Rendement du réseau en 2006 : 72,4 %. Indice Linéaire de perte en 2006 : 2,9 m<sup>3</sup>/km/jour.

**III - DIAGNOSTIC SUR L'ETAT ACTUEL**

L'un des deux puits de Hondevilliers présente une teneur en nitrate en augmentation. Le syndical diversifie sa ressource pour remédier à ce problème.

**IV - DISPOSITIONS ENVISAGEES**

Le réseau assure en suffisance l'alimentation en eau potable des abonnés de la commune, mais ne permet pas d'assurer en totalité la défense incendie. Il sera donc nécessaire d'envisager d'implanter à différents points de la commune des réserves d'eau artificielles appelées "bâches".

- L'implantation des bâches de défense à incendie pour les hameaux :

Le renforcement est à faire sur l'ensemble des hameaux car le réseau est insuffisant ou inexistant (capacité de stockage équivalent à 120 m<sup>3</sup>).

Les hameaux de Doucy, Culoison, Les Hauts Champs, Les Crochots et la Courteloire ont une mare ou un point de stockage suffisant, situé en lieu privé ou sur le domaine public

Pour les autres hameaux, prévoir la mise en place d'une bache de défense à incendie d'une capacité de 120 m3 et un terrain d'environ 400 m2 :

- Launoy Brûlé : parcelle 545 retenue.
- Retourneloup : parcelle 373 possible.
- Doucy Aval : parcelle 307 ou 286.
- Saincy : zonage retenu sur parcelle 44.
- La Farrière et est de Doucy : parcelle 10.
- Champ Martin : parcelle 79 ou 346/347.

\*

\*

\*